

## ANNEXE A

### PLANS D'AVIS

Des plans d'avis seront établis pour l'avis d'audience de certification et d'approbation de règlement et l'avis de règlement (les avis), par l'administrateur des avis en consultation avec les parties.

Les plans d'avis prévoient les moyens par lesquels seront publiés les avis, dont ceux-ci :

1. les avis seront envoyés directement par courriel aux éventuelles membres du groupe à leur adresse courriel de la GRC actuelle;
2. les avis seront publiés sur les sites Web du procureur au recours collectif ainsi que sur le site Web et l'intranet de la GRC;
3. les avis seront publiés dans divers journaux canadiens;
4. les avis seront publicisés au moyen d'une campagne socio-médiatique;
5. les avis seront affichés dans toutes les installations de la GRC;
6. les avis seront envoyés directement à tous les syndicats compétents, aux municipalités et aux organisations sans but lucratif afin qu'ils soient affichés dans les installations et distribués aux membres et employé(es), selon le cas;
7. tout autre moyen stipulé par la Cour.